

# RENCLÔTURE DU MOLLENEL

Commune de Saint-Valéry-sur-Somme

Acquéreur : Conservatoire de l'espace littoral et des  
rivages lacustres

Gestionnaire : Syndicat mixte Baie de Somme - Grand  
Littoral picard

Année : 2007



# A2

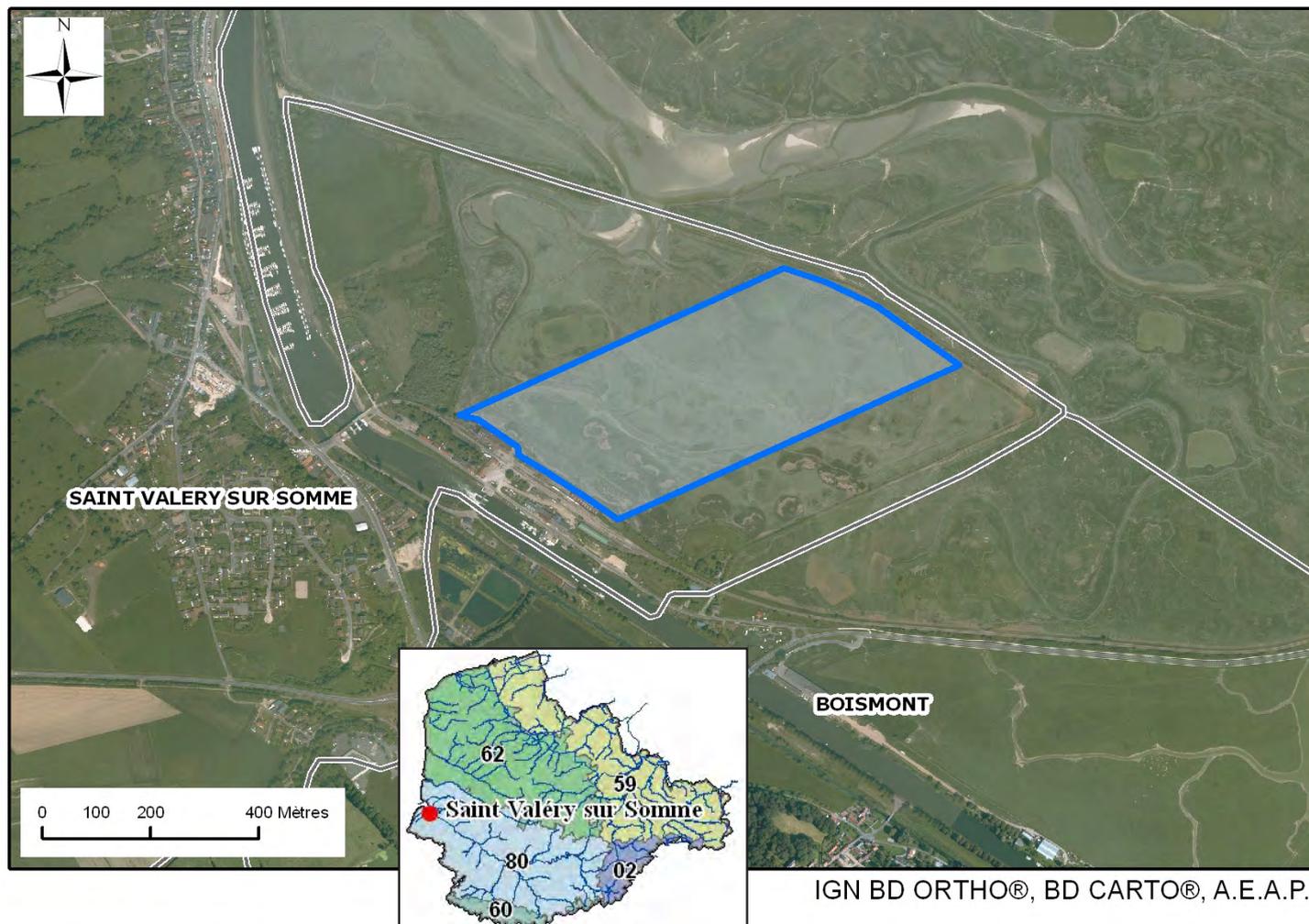
SURFACE
<b>21</b> hectares

MONTANT DE L'OPÉRATION
<b>95 255</b> €

FINANCEMENT	
Agence de l'eau Artois-Picardie	47 627 €
Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	47 628 €

## Contexte

La renclôture du Mollenel est une zone gagnée sur l'estuaire par poldérisation\* en 1861. En 1984, une brèche a été ouverte dans la digue. Depuis, les terrains sont régulièrement recouverts par les eaux. Par cette dépodérisation partielle, les terrains ont vu leur intérêt s'accroître sur le plan écologique. En effet, cet espace étant temporairement submergé, la flore et les habitats se sont progressivement transformés en prés salés. Au même titre que la baie de Somme dans son ensemble, cet espace est également devenu un territoire de nidification pour de nombreux anatidés\* et limicoles\*. C'est aussi un lieu de quiétude pour l'avifaune\* hivernante et migratrice. L'intérêt de cet espace en terme de biodiversité a ainsi été fortement augmenté depuis l'ouverture de la brèche. Le site est inscrit en tant que ZNIEFF\* 1\* et 2\* et fait partie du réseau Natura 2000\*.



# Enjeux et objectifs

Les propriétaires, au nombre de sept, pouvaient à tout moment refermer cette brèche et stopper l'évolution naturelle de cet écosystème. Le site étant inclus dans le périmètre autorisé du CELRL\*, il est apparu opportun de poursuivre cette réestuarisation progressive et pour cela de procéder à l'acquisition foncière du site.



Renclôture du Mollenel

## Modalités de l'opération

Le CELRL\* est en mesure de mettre en place des périmètres d'intervention dans lesquels il envisage d'acquérir des terrains. Le domaine de compétence du CELRL\* est constitué des cantons côtiers, des communes riveraines de lacs de plus de mille hectares et des zones humides intérieures des départements côtiers. Depuis 2002, le CELRL\* peut intervenir sur le domaine public maritime qui lui est confié ou affecté. À l'intérieur de cette zone de compétence, il définit avec les acteurs locaux ses priorités d'intervention. Dans le cadre ainsi tracé, il revient au conseil d'administration du CELRL\*, après avis du Conseil de rivages, d'arrêter les priorités d'intervention. La renclôture du Mollenel est reprise dans un des périmètres d'interventions.

En accord avec les services de l'État, la commune et le syndicat mixte Baie de Somme - Grand Littoral picard, le CELRL\* a pris contact avec l'ensemble des propriétaires de cette renclôture afin d'engager des négociations amiables pour la rétrocession de leur terrain.

## Résultats

Par apport de fonds propres et d'une participation financière de l'Agence de l'eau Artois-Picardie au titre de son neuvième programme d'interventions, le CELRL\* est devenu propriétaire d'une superficie totale de 21 hectares. Il s'agit de la deuxième acquisition du CELRL\* sur ce périmètre d'intervention. De ce fait, celui-ci est propriétaire, sur ce périmètre, de 31 hectares.



Prés salés

## Perspectives

Le syndicat mixte Baie de Somme – Grand Littoral picard est gestionnaire du site. Une réflexion est en cours afin d'établir un plan de gestion.

### Le plan de gestion définira :

- le suivi de l'évolution naturelle du site,
- l'entretien pérenne par pâturage ovin,
- les modalités d'ouverture du site au public (sentier de découverte et de sensibilisation à la dépollérisation).



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex  
Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - [www.eau-artois-picardie.fr](http://www.eau-artois-picardie.fr)

### CONTACTS :

CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES  
LACUSTRES : RAPHAËLLE LUCOT 03.21.32.69.00

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME -  
GRAND LITTORAL PICARD : YANN DUFOUR 03.22.20.60.30

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : ESTELLE CHEVILLARD/  
ALEXANDRE POULAIN 03.27.99.90.31